

L'Hirondelle



Rédaction de l'Hirondelle:
Alain Doucet

Septembre 2011, n°: 41

Bulletin d'informations de la commune de Bernadets

Edité par la mairie

Le mot du Maire Gérard Soulier

Chers administrés,

L'été se termine avec ses joies et ses peines, naissances, mariages, décès, le cycle éternel de la vie, dont vous trouverez les détails dans la rubrique état civil.

Quelques événements ont marqué la vie ou l'activité communale ces deux derniers mois:

⇒ Dernièrement vous avez pu constater des travaux dans le centre du village, ainsi qu'en direction d'Anos et de Saint-Castin. Il s'agissait des travaux de pose de la fibre optique qui traverse maintenant le centre du village. Mais pour l'instant nous n'avons aucune information concernant les futurs branchements vers les particuliers.

⇒ Afin d'améliorer les performances d'entretien des zones vertes de la commune (trottoirs, lotissements, pré communal, bordures de routes) un nouveau matériel de tonte a été acheté grâce à une subvention de 10.000 euro.

Et enfin une bonne nouvelle pour la fin septembre: la route départementale devrait changer de forme entre la mairie et la salle multi-activité.

Les fameuses bosses faisant la célébrité de Bernadets, seront rabotées et ramenées à des proportions plus conformes aux normes habituelles.

Un nouvel enrobé viendra remettre la route à neuf en masquant également les tranchées d'enfouissement de la fibre optique.

A bientôt dans le prochain numéro de l'Hirondelle.

Enquête du SIECTOM

Suite au Grenelle de l'Environnement, le SIECTOM doit connaître le nombre de foyers qui pratiquent le compostage en tas ou en composteur.

Les usagers ayant pris des composteurs SIECTOM sont connus mais pas les autres.

Pourriez-vous demander à vos usagers

de répondre à cette petite enquête, en nous transmettant leurs réponses soit en mairie, soit en les envoyant à SIECTOM- Mlle LARRECHE Béatrice- Mairie - 64160 SEVIGNACQ, soit par mail à siectom.coteaux@wanadoo.fr ?
Merci d'avance pour votre participation et votre compréhension.
Mlle LARRECHE



Pages

Dans ce numéro :

Association des parents d'élèves	2
Bernadets-Animation	2
Tennis de table	2
AMAP de Bernadets	2
Gymnastique	2
Gaïous Toustem - section marche	3
Informations	3
Etat-civil	3
Projets et travaux communaux	3
Informations pratiques	4
Chronique de la rédaction	4

L'association Bernadets -Animation

vous invite à un
concours de belote
le vendredi soir
28 octobre

Salle des fêtes
de Bernadets

Pour tous renseignements :
Serge Maurice 0559774912

Le forum des associations

Parents d'élèves - Isabelle Delpoux

Après un bon bilan de l'année passée, en ce début d'année scolaire 2011/2012, un nouveau bureau de l'Association des Parents d'Elèves a été élu lors de l'Assemblée Générale du 27/09/11.

En voici la nouvelle composition :

Isabelle Delpoux, Présidente,
Sophie Labernadie, Présidente adjointe,
Alice Bedout, Trésorière,
Christelle Desclaux, Trésorière adjointe,
Valérie Lascoumes, Secrétaire,
Caroline Bengue, Secrétaire adjointe.

Vous trouverez leurs coordonnées affichées à l'école : transmettez vos idées ou questions !

Contact : Isabelle Delpoux,
 06.89.59.06.13



Bernadets-Animation Serge Maurice

L'association Bernadets Animation met un point d'honneur à remercier, monsieur le maire, le conseil municipal, les artisans, les entreprises ainsi que vous toutes et tous, pour votre participation et votre enthousiasme tout au long du week-end des fêtes de Bernadets.

C'est une nouvelle fois joie et convivialité qui ont été les maîtres-mots de l'édition 2011 des fêtes de Bernadets.

Afin de répondre à l'engouement de chacun lors de ce moment de par-



tage, l'association essaiera autant que faire se peut d'innover et de vous proposer de nouvelles activités pour l'édition prochaine.

D'ores et déjà Bernadets-Animation vous invite à participer à un concours de belote qui aura lieu le 28 octobre à la salle des fêtes de Bernadets.

Amicalement

Pour tous renseignements ou adhésions à l'association:

Serge Maurice: 05.59.77.49.12

Tennis de table - Christian Sempé

Après avoir fêté ses 20 ans lors d'une journée très conviviale fin juin, où le président Pascal Deschamps a reçu la médaille d'honneur du Conseil général, Bernadets Tennis de Table a repris ses activités.

Toute nouvelle personne souhaitant rejoindre le club, tant en loisirs qu'en compétition, sera la bienvenue.

Loisirs. Un créneau de pratique en loisirs, ouvert à tous les âges, aux femmes et aux hommes, est proposé le jeudi soir à partir de 18h30 et à la carte.

Ecole de tennis de table. Animée par un entraîneur breveté d'Etat, elle fonctionne tous les vendredis dès 18h00 pour les débutants.

Jeunes confirmés. En plus des entraînements de l'école de tennis de table, ils sont suivis par le Conseiller technique départemental, les mercredis de 14h00 à 15h30.

Compétition. Deux créneaux d'entraînement sont possibles.

Le jeudi soir, dès 18h30, pour des séances libres.

Le vendredi soir, de 19h15 à 20h30, pour des séances dirigées par un entraîneur breveté d'Etat.

Bravo à Victor Tumson et Rémi Pommies champions des Pyrénées-Atlantiques, respectivement en cadets et minimes.

Tous deux vont évoluer au niveau régional, au sein de l'équipe fanion qui fait entièrement confiance à ces deux jeunes très prometteurs.



AMAP - Joël Sauvage



Nous vous rappelons que l'AMAP de Bernadets vous propose plus de 30 contrats différents :

Laitages - lait, yaourts, fromage de brebis et de chèvre,

Viandes - légumes, poulets, œufs, canards gras, agneau de lait et de pré, veau, bœuf, porc frais et charcuterie,

Légumes et fruits - petits fruits rouges, myrtilles, kiwis, pêches, châtaignes, pommes, jus de fruits, asperges, miel, etc....

Au total, les deux AMAP de Bernadets et Morlaàs servent plus de 120 familles chaque semaine avec des produits BIO ou en passe de le devenir.

Contact: Joël SAUVAGE 06 73 00 38 69, courriel : joel.sauvage@orange.fr

Gymnastique - Jocelyne Walter

Deux cours par semaine, les lundi et mercredi de 20 h à 21h, dans la salle multisports de Bernadets.



Si vous souhaitez essayer, deux cours vous seront offerts pour vous familiariser et savoir si vous voulez adhérer à notre association bernadettoise.

Pour tous renseignements, contacter Jocelyne Walter au 06.70.71.17.29



Gaïous Toustem - Monique Bedout

Section marche

Deux fois par semaine, avec deux formules à votre convenance:

- ⇒ **Le lundi**, départ de Saint-Castin à 9h, circuit de 1h30 à 2h adapté à tous les marcheurs.
- ⇒ **Le jeudi**, départ de Saint-Castin à 9h en hiver, puis à 8h30 à partir d'avril, afin de pouvoir varier les circuits et marcher plus loin. Cette formule est déconseillée aux personnes ne pouvant suivre un rythme soutenu, circuit d'au minimum 10km avec des côtes.

Si vous aimez la marche, rester en bonne forme et vous faire plaisir, venez nous rejoindre.

Vous découvrirez avec nous de nouveaux paysages dans une ambiance des plus sympathiques.

Contact: Monique Bedout,
05.59.33.08.64

Informations



Primaires du parti socialiste:

Nous avisons les administrés souhaitant participer à ces primaires, que le bureau de vote pour la commune de Bernadets ne se situe pas à Morlaàs, mais à Serres Castet, salle du tennis de table, chemin de Liben à côté du stade, les dimanches 9 et 16 octobre 2011.

Tous les électeurs inscrits sur les listes électorales peuvent voter.

Etat Civil

Naissances

Mr Baraqué Pierre et Mme Guyonneau Muriel ont le plaisir de vous annoncer la naissance de Guyonneau-Barraqué Lucas le 14 mars 2011.

Mr et Mme Médina-Gonzalez Vivian et Elise ont le plaisir de vous annoncer la naissance de Médina-Gonzalez Oihan Gabriel le 24 mars 2011.

Mr Pierville Nicolas et Mme Caillabet Mathilde ont le plaisir de vous annoncer la naissance de Pierville Noémie Chloé le 25 juillet 2011.

Mr et Mme Gomes Patrice ont le plaisir de vous annoncer la naissance de Gomes Enzo le 21 août 2011.

Mariages

Le 14 mai 2011 entre Mr Das Neves Arnaud et Melle Essabar Maria,

Le 27 août 2011 entre Mr De Armorim Marcos et Melle Dos Santos Christelle



Décès:

Nous avons la tristesse de vous annoncer le décès de Mr Capdeboscq Jean Léon le 29 juin 2011 à Bernadets (né le 06/11/1922 à Doumy)

Boulangier, puis agriculteur à Bernadets, il fut maire de notre commune de 1965 à 1977.

Il laissera le souvenir d'un homme de bien, dévoué et désireux de ne rien laisser d'inachevé.

Projets et travaux communaux

Infrastructures - Yvan Debosse

Voirie communale

Le programme de travaux a été défini. La consultation des entreprises est en cours et les différents chantiers devraient débuter courant novembre pour s'achever au second trimestre 2012:

- ⇒ 2^{ème} phase de l'impasse de la Fontaine de David, avec un reprofilage de la chaussée suivi d'un enduit bicouche,
- ⇒ Remise aux normes de l'assainissement pluvial de l'impasse des Chênes,
- ⇒ Réhabilitation totale de l'impasse du Bois, avec une reconstruction de la chaussée et un enduit bicouche,
- ⇒ 2^{ème} phase du chemin Deous Hours. L'importance du chantier conduit à étaler ces travaux sur 2 exercices budgétaires (2011-2012) En 2011, construction des poutres de chaussée, curage des fossés, mise en place des canalisations d'eaux pluviales, pose des bordures de stabilisation des virages, reprofilage de la chaussée et enduit bicouche,
- ⇒ Aménagement de sécurité du parking de la salle multi-activités. Reprofilage du talus du bois afin

d'augmenter la visibilité de la sortie du parking en direction d'Anos,

- ⇒ Entretien général des voies communales.

Le montant global des travaux est estimé à 55.000 €

Dépôt communal

Il se situera à l'arrière de la salle multi-activités, entre le talus et la salle.

Les dossiers de demande de subvention (Etat et Département) ont été déposés.

Si une réponse favorable est obtenue, les dossiers de permis de construire et de consultation des entreprises seront lancés pour une réalisation des travaux en 2012.

P.L.U - Yvan Debosse

Après une assez longue interruption, il reste à finaliser la rédaction du PADD dont le principe a été acté par le Conseil municipal en décembre 2010, avant de définir le zonage et le règlement.

Ces études feront l'objet d'une présentation lors d'une réunion publique début 2012

Informations pratiques

Heures d'ouverture de la mairie

La mairie est ouverte au public le mardi de 13h à 18h30, le vendredi de 9h15 à 12h, ainsi qu'un samedi sur deux de 9h à 12h30. Pour prendre rendez vous avec le Maire ou les adjoints, contacter le secrétariat de mairie aux heures d'ouverture (05.59.33.07.42)

Déchets ménagers et tri sélectif

- **Déchets ménagers**, poubelle verte: tous les vendredis matin.

Tri sélectif, poubelle jaune (journaux, magazines, papiers, cartons, tous emballages métalliques, briques alimentaires, bouteilles - bidons - cubitainer - flacons en plastique (**avec leurs bouchons**)): lundi des **semaines impaires**.

Déchetterie et déchets verts

Une déchetterie est à votre disposition à Morlaàs ainsi qu'une plate-forme de stockage de déchets verts. Nous vous rappe-

lons que tout abandon de déchets dans la nature est passible de très lourdes amendes.

Heures d'ouverture:

Déchetterie - du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Déchets verts

du 1^{er} avril au 31 novembre - du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Du 1^{er} décembre au 31 mars - du lundi au vendredi de 14h à 17h et samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

ADMR canton de Morlaàs

L'association du service à domicile en milieu rural (ADMR) apporte une aide à domicile aux familles, personnes âgées ou handicapées, dans l'accomplissement des tâches et des activités de la vie quotidienne: ménage, repassage, courses, préparation des repas...

Une auxiliaire de vie sociale diplômée peut intervenir à domicile, pour permettre à ces personnes de rester le plus autonome possible.

Tous renseignements: 10 place Sainte

Foy à Morlaàs - 05.59.33.67.23

Maison de la Solidarité de Morlaàs

Chargée de la prévention et protection de l'enfance et de la famille, elle assure la consultation de nourrissons sur rendez-vous.

Elle peut être sollicitée pour l'aide aux personnes âgées ou handicapées, à l'insertion, la prévention sanitaire.

Contact: Frédérique Schweitzer au 1 rue Françoise Dolto au 05.59.72.14.72

Rappel: feux et nuisances sonores

Monsieur le Maire tient à rappeler que **les feux de déchets végétaux ou ménagers, sont strictement interdits** conformément au règlement sanitaire départemental.

Les tontes, ainsi que l'usage de tous appareils bruyants, ne sont autorisés que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h et ce qui doit rester une exception, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Chronique de la rédaction - Alain Doulcet

Bonjour,

Non cette fois ci je ne vous parlerai pas de PLU. Enfin, si quand même, juste un peu, pour répondre à une question qui m'a été posée: « Mais pourquoi avoir écrit que l'on ne construirait plus en dehors du centre du village, alors que l'on voit de nouvelles constructions partout, sauf justement dans le centre ? »

Tout à fait le genre de réponse difficile à faire par écrit. Je vais donc prendre ma plume la plus diplomatique possible, en espérant glisser sur les diverses susceptibilités.

Les constructions ne seront autorisées, en majeure partie, que dans le centre du village **lorsque le PLU sera validé**.

Quand le sera-t-il ? Difficile à dire dans l'état actuel, étant donné qu'il est pratiquement en stand-by depuis la présentation préliminaire de la rédaction du PADD au Conseil municipal le 6 mai dernier.

Pourquoi ? Là vous me poussez dans mes derniers retranchements ! Je dirais que les diverses contraintes, apportées par un PLU, en particulier sur la localisation des terrains constructibles, ont tellement traumatisé certains, qu'un peu de temps leur était nécessaire pour se remettre de leurs émotions ! 😊

Mais aussi l'inertie aidant, la motivation générale s'est un peu émoussée....

Les discussions devraient, je l'espère

vivement, pouvoir reprendre sérieusement fin octobre.....

Maintenant, j'aimerais vous parler d'un autre sujet.

Les anciens se souviendront certainement du temps où les déchetteries n'existaient pas et où les communes devaient stocker les ordures ménagères sur leurs territoires.

En général, un agriculteur mettait un terrain à la disposition de la commune pour ce stockage. A Bernadets ce fut Jean Heuga notre précédent maire, qui se dévoua.

Avec l'apparition des déchetteries, la collecte et l'incinération des ordures ménagères, en 1992 le gouvernement décida de faire cesser totalement le stockage de déchets sur ces terrains en 2002... Puis cette interdiction fut reportée en 2004, puis en 2007, puis en 2012 ! Vingt ans passés, mais cette fois sera la bonne !

En effet, l'ADEME et le Conseil Général ont décidé d'aider financièrement les communes à réhabiliter ces anciennes zones de stockage de déchets.

Par contre, le document de la Communauté de Communes récapitulatif de ces réhabilitations, ne comporte pas 19 sites correspondants aux 19 communes, mais 32. La différence correspond aux décharges « sauvages » dont la réhabilitation aurait dû être imputée aux propriétaires

des terrains.

La C.C. a certainement reculé devant le nombre et la complexité des actions en justice à lancer: les propriétaires étaient connus et responsables, mais tous ceux ayant jeté des déchets également, parfois il y a plus de 30 ans !

Bernadets compte donc 3 décharges à réhabiliter, pour un montant total de travaux d'environ 47.000 € HT.

Si l'on soustrait le montant des subventions, chaque foyer fiscal de Bernadets, par le biais des impôts locaux, aura participé à hauteur de plus de 150 € à ces réhabilitations.

On peut considérer que cet effort financier servira à remettre les compteurs à zéro, mais à condition que cela ne se reproduise pas tous les 5 ou 10 ans !

Et pourtant il continue d'exister des sites « sauvages » utilisés dans Bernadets.

Les propriétaires des terrains risquent, cette fois ci, de devoir payer les réhabilitations, plus une amende maximale de 150.000 € et 2 ans de prison. Pour se protéger ils doivent « avertir l'autorité municipale d'abandons de déchets commis à leur insu et avoir procédé à des mesures préventives (travaux de clôture, panneau et dépôt de plainte...) »

Un particulier surpris à abandonner des déchets risque 1500 € d'amende.

Risquer une amende alors que la déchetterie gratuite est à 5mn en voiture ! 🤔

Au revoir et bonne fin d'année.